



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAULAY
DELIBERATION N° 2021-12**

Nombre de membres : En exercice 11 **Date de la convocation :** 30 mars 2021
Excusés 03 **Date d'affichage :** 15/04/2021
Ayant délibéré 10 **Transmis en préfecture :** 15/04/2021

L'an deux Mille Vingt et un, le vendredi 9 avril à 20h30, le conseil municipal de la Commune de BAULAY s'est réuni pour une session ordinaire du mois d'AVRIL au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de : Mr Michel BALLET.

NOTA : pour le vote des Comptes administratifs, l'élection du Président de Séance s'est déroulée conformément à l'article L2121-14 du CGCT. Le maire a ainsi été remplacé par M. BALLET Michel et n'a pas participé au vote du Compte Administratif.

Est désigné comme secrétaire de séance : Pascal MARTIN

Étaient présents : Mmes et Ms :Gérard CLERC, Martial BAUDOUIN, Bernard ROUSSEL, Pascal MARTIN, Adeline VARENNE, Claude CARMANTRAND, Michel BALLET, Anthony GUENOT.

Étaient absents : Frédéric GERARD **représentés :** Caroline LEPASTOUREL Christophe CARD

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET M14 COMMUNE

Le président présente le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget M14 Commune :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	169 347.52
RECETTES FONCTIONNEMENT	195 017.63
RESULTAT 2020	25 670.11
REPORT EXCEDENT 2019	150 330.37
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	176 000.48
INVESTISSEMENT	
DEPENSES INVESTISSEMENT	57 605.16
RECETTES INVESTISSEMENT	120 747.28
RESULTAT 2020	63 142.12
REPORT DEFICIT 2019	-83 457.26
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	-20 315.14
RESTES A REALISER	
DEPENSES	3 315.20
RECETTES	0.00
Besoin de financement des RAR	-3 315.20
résultat de clôture section investissement	-20 315.14
DEFICIT DE FINANCEMENT INVEST	-23 630.34

Après cette présentation et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget M14 (Commune) de l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Frédéric GERARD

CERTIFIE EXECUTOIRE La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

